

**COMMUNE DE VORGES**


	<p><b>Plan Local d'Urbanisme</b></p>
	<p><b>RÈGLEMENT</b></p>

**DOSSIER APPROUVÉ DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1**

*Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal du 25 avril 2016,  
approuvant la modification simplifiée  
du Plan Local d'Urbanisme.*

*Cachet de la Mairie et  
signature du Maire:*

*Christian NOËL*


 Atelier d'Urbanisme et d'Environnement  
 28, avenue Philippoteaux – BP.10078  
 08203 SEDAN Cedex  
 Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22  
 E-mail: dumay@dumay.fr

Approuvé le : 06.11.2014

<b>Révisé le :</b>		<b>Modifié le :</b>		<b>Mis à jour le :</b>	
		25.04.2016 (modification simplifiée)			

## COMPOSITION DU DOSSIER "RÈGLEMENT"

<b>4A</b>	<b>Document écrit du RÈGLEMENT</b>		
	<b>Documents graphiques du RÈGLEMENT</b>		
<b>4B1</b>	Document graphique du RÈGLEMENT	Le Village	1/2000 <sup>ème</sup>
<b>4B2</b>	Document graphique du RÈGLEMENT	Nord et Sud du territoire	1/2500 <sup>ème</sup>

## MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (*pièces n°4B1 et n°4B2*) au 1/2000<sup>ème</sup> et au 1/2500<sup>ème</sup>, la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter dans **le règlement** (*pièce n°4A du dossier*) :
  - a) Les dispositions générales (Titre I),
  - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III, IV, V),
  - c) Éventuellement les dispositions s'appliquant à un emplacement réservé (Titre VI) et à un espace boisé classé (Titre VII).
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (*pièce n°3 du dossier de P.L.U.*)
- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique** (*pièce n°5D*) si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (*pièce n°5A*).
- Vérifier sur **le plan n°5E (annexes - informations)**, si votre terrain est concerné par des zones ou périmètres spécifiques visés à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.